



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Medecine scolaire

Question écrite n° 6370

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc rappelle à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, que les effectifs des médecins scolaires ont diminué de 25 p 100 au cours des cinq dernières années, soit du fait de suppressions de postes, soit en raison du non-remplacement des départs à la retraite. Les intéressés, qui constatent une dégradation de leur situation, n'ont pu bénéficier des mesures d'urgence prises par son ministère en faveur des personnels non enseignants, en raison du fait que leur gestion budgétaire relève toujours du ministère de la santé. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il envisage de prendre pour permettre le recrutement de médecins scolaires pour 1989.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports n'a pas la maîtrise des moyens en médecins affectés au service de santé scolaire. Conformément à la répartition des compétences gouvernementales arrêtées lors du transfert de ce service au ministère de l'éducation nationale, ces personnels demeurent gérés par le ministère chargé de la santé. Ce département ministériel est donc compétent pour examiner le problème de fond soulevé par la diminution des effectifs mis à la disposition de la santé scolaire ces dernières années. Pour sa part, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports a fait valoir les besoins du service, mais il appartient au ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale de décider, en fonction de ses objectifs de santé, des suites qu'il est en mesure de donner aux demandes qui lui ont été faites.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6370

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3497